

Durée et lieu : Une demi-journée en salle de formation

Intervenant : juriste ou avocat de profession

PREAMBULE REGLEMENTAIRE

L'expression "travail illégal", juridiquement consacrée par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005, regroupe un ensemble de fraudes majeures à l'ordre public social et économique, précisément prévues et définies par le code du travail.

Ces fraudes ont en commun de violer des règles élémentaires liées à l'exercice d'une activité professionnelle indépendante, en nom propre ou en société, ainsi que celles liées à l'embauche et à l'emploi des salariés. Ce sont :

- Le travail dissimulé
- Le prêt illicite de personnel
- Le marchandage
- L'emploi d'un étranger démuné de titre de travail
- Le cumul irrégulier d'emplois
- La fraude aux revenus de remplacement

Le travail illégal constitue un ensemble de fraudes majeures à l'exercice d'une activité professionnelle et à l'emploi de salariés. Il contribue à la désorganisation de la société, favorise l'exclusion et la précarité, l'évasion fiscale et sociale, et l'enrichissement frauduleux des délinquants. Ses conséquences sont particulièrement néfastes.

Compte tenu de ces enjeux, **le dispositif institutionnel et juridique de lutte contre les différentes formes du travail illégal a été renforcé ces dernières années et vient récemment de faire l'objet de plusieurs mesures légales et réglementaires qui améliore les moyens de contrôle et les pouvoirs des agents habilités, favorise la coordination interministérielle et aggrave le régime des sanctions pénales, administratives et civiles.**

Cette lutte législative qui ne cesse de s'intensifier se traduit notamment par :

- De nouveaux cas de travail dissimulé réprimé,
- Un renforcement de la responsabilité des donneurs d'ordre,
- Un élargissement des pouvoirs des agents chargés du contrôle (nouvelles prérogatives de l'urssaf "procédure de flagrance sociale"),
- La mise en place d'une coordination entre les institutions administratives,
- Une amélioration de l'information concernant les différents intervenants sur les chantiers,
- Une information et des garanties accrues des droits des salariés employés illégalement,
- Une étendue de la responsabilité in solidum des cocontractants,
- De nouvelles sanctions applicables aux entreprises (annulation totale des exonérations de cotisations),
- Des précisions sur les sanctions telles que fermeture administrative, remboursement des aides à l'emploi, exclusion des marchés publics,

OBJECTIF DU STAGE :

Objectifs réglementaires :

- Connaître les grandes lignes de la réglementation en matière de travail illégal,
- Comprendre les obligations de respecter les contraintes réglementaires,

Objectifs liés à l'exercice quotidien du professionnel :

- Comprendre les enjeux du travail illégal, tant pour l'employeur que pour le salarié et le client.
- Connaître les démarches administratives concrètes à effectuer pour respecter le code du travail

CONTENU DETAILLE DU STAGE

I. PREAMBULE : PREMIERS PAS et INTRODUCTION

- 1.1 Présentation croisée de SSA JUSTICE et des stagiaires
- 1.2 Présentation des mesures alternatives à la poursuite pénale : Le dispositif MAPIT
[Focus](#) : Le protocole dans les cadres procéduraux post-sentenciels
- 1.3 Objectifs et contenu du stage
- 1.4 Déroulement de la formation et organisation matérielle du stage
[Atelier](#) : Test de connaissances préliminaire (évaluation du niveau de connaissances à l'entrée du stage)

II. INTRODUCTION

- 2.1 Chronologie des textes réglementaires
[Focus](#) : Bilan chiffré
[Focus](#) : Le bilan du PNLT 2019-2021 et ses orientations récentes
[Focus](#) : Le plan d'action 2022-2024
[Focus](#) : Le plan d'action 2023-2027
[Actualités](#) : Les chiffres des redressements URSSAF
- 2.2 Les enjeux de la lutte contre le travail illégal
- 2.3 Les risques liés au travail illégal
- 2.4 Les chiffres du travail illégal en France
[Focus](#) : Bilan depuis 2023

III. DEFINITION ET MOYENS DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

[A votre avis](#) : Définition du travail illégal, dont le travail dissimulé

- 3.1 La dissimulation d'activité professionnelle à but lucratif
 - 3.1.1 Les critères retenus pour qualifier une activité de lucrative
 - 3.1.2 Les activités concernées
[Dans la presse](#) : "Abattage clandestin : 12 mois avec sursis et 7 500 € d'amende "
[Focus](#) : L'entraide familiale, le bénévolat et l'aide à domicile
[Dans la presse](#) : "Un Nivernais dit refaire les toits par solidarité"
 - 3.1.3 Les formalités non-respectées
[Focus](#) : les inscriptions et formalités déclaratives
 - 3.1.4 Portée du caractère intentionnel
 - 3.1.5 Interdiction de publicité en faveur du travail dissimulé
- 3.2 La dissimulation d'emploi salarié
 - 3.2.1 Les critères du salariat
 - 3.2.2 Les omissions sanctionnées
[Dans la presse](#) : Travail illégal : plusieurs entreprises épinglées sur un site Chronopost dans le Val-d'Oise
[Focus 1](#) : la simplification du bulletin de paye et l'intégration du prélèvement à la source.
[Focus 2](#) : les obligations de l'employeur en matière de paiement des salaires
[Cas pratique](#) : « Monsieur Etourdi est gérant d'une société qui emploie 5 salariés »
[Dans la presse](#) : Condamné pour non-paiement de cotisations sociales
[Atelier - Cas pratique](#) : « Le bulletin de paie, sa simplification les obligations de l'employeur »
[Focus 3](#) : la DPAE
[Atelier](#) : La déclaration préalable à l'embauche, comment ça marche ?
[Dans la presse](#) : Lens : rattrapée pour travail illégal, une entreprise déclare ses ouvriers une heure après le contrôle
 - 3.2.3 Les droits du salarié non déclaré

- 3.2.4 Le recours abusif aux stagiaires
- 3.2.5 Le « recours » au travail dissimulé : chaîne de responsabilité
- 3.2.6 Le CESU : Chèque Emploi Service Universel
- 3.2.7 Le TESE : Le Titre Emploi Service Entreprise (TESE)
[Atelier](#) : Comment avoir recours au TESE ?
- 3.2.8 Le recours à des faux indépendants
[A votre avis](#) : quels sont les “indices” d’un faux travail indépendant ?
[Focus](#) : La protection du travailleur indépendant
[Dans la presse](#) : Le lien unissant un chauffeur et l’entreprise “Uber”, reconnu “contrat de travail”

IV. L’EMPLOI D’ETRANGERS : QUELLES DEMARCHES DOIT EFFECTUER L’EMPLOYEUR ?

- 4.1 Les obligations de l’employeur
[Focus](#) : Étranger salarié en France : les obligations de l’employeur
[Focus](#) : Les différents types de documents permettant d’exercer une activité en France
[Focus](#) : Les documents valant par eux-mêmes autorisation de travail
[Focus](#) : Loi immigration du 28 janvier 2024 : quels changements dans le volet “travail” ?

V. TEMPS DE TRAVAIL ET REPOS : LES OBLIGATIONS LEGALES

- 5.1 Durées maximales et repos obligatoire : ce que dit la loi
- 5.2 Horaires de travail et affichage : ce qui est obligatoire dans votre entreprise
[Atelier pratique](#) : analyser un planning et détecter les anomalies

VI. LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

- 6.1 Les agents habilités à contrôler
- 6.2 Les pouvoirs des agents de contrôle
- 6.3 Qui peut engager sa responsabilité ?
 - 6.3.1 La responsabilité en matière de travail illégal
 - 6.3.2 La responsabilité dans les différentes infractions
- 6.4 Les différentes sanctions
 - 6.4.1 Définitions des peines
 - 6.4.2 Les différentes sanctions pénales
[Dans la presse](#) : Air France condamnée pour recours au travail dissimulé
 - 6.4.3 Les peines complémentaires
 - 6.4.4 Les sanctions administratives et civiles
 - 6.4.5 Les sanctions en cas de publicité en faveur du travail dissimulé
 - 6.4.6 Solidarité financière
 - 6.4.7 Sanctions applicables aux particuliers
 - 6.4.8 Sanctions encourues dans les autres infractions de travail illégal

VII. CONCLUSION

- 7.1 Sources et adresses utiles – les organismes et administrations pour vous conseiller
- 7.2 Sitographie
[Atelier final](#) : Questionnaire d’évaluation de fin de formation des stagiaires